



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Idanel S.A.**, Rue Hans-Fries 1, 1700 Fribourg
2. Déclaration de faillite: 16.11.2010
3. Suspension de faillite: 03.02.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.03.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** L'acquisition et l'administration de participations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières à toutes entreprises et la réalisation de toutes affaires et opérations commerciales et financières y relatives. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00600869

